

SARL A.B.C. AGENCEMENTS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 177 rue de Domfront - 61100 FLERS
R.C.S. ALENCON 813 032 844

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS EXTRAORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 28 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-huit août dix heures
Au siège social

Monsieur Olivier APPERT

Propriétaire de la totalité des 100 parts de 10 euros chacune composant le capital social de la Société
« A.B.C. AGENCEMENTS », associé unique et gérant de la société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social
- Modification corrélative des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associé unique, décide de transférer le siège social de la société à **FLERS (61100) – 5 rue René Prieur – Route de Domfront**, et ce à compter du **25 août 2025**.

DEUXIEME DECISION MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

En conséquence de la décision ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à :

**5 rue René Prieur
Route de Domfront
61100 FLERS**

Le reste de l'article est inchangé.

TROISIEME DECISION POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Les décisions ci-dessus sont approuvées en totalité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Olivier APPERT



A.O